

[Traduction]

L'INDUSTRIE

L'INCIDENCE DES PROPOSITIONS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA TAXE DE VENTE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. D'après un rapport émanant de son ministère, des 270,000 emplois dans les secteurs du textile, de la chaussure, du vêtement et des meubles, 122,000 sont à l'extérieur du Québec, et la politique annoncée à l'Assemblée nationale visant à abolir la taxe de vente dans ces quatre secteurs favorisera l'emploi et stimulera la demande partout au Canada. Le ministre en a-t-il informé le ministre des Finances et, si oui, comment peut-il appuyer la politique du gouvernement fédéral, qui refuse de négocier la proposition du Québec?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances connaît parfaitement les mesures prises par le gouvernement pour aider les industries du textile et de la chaussure partout au Canada, et si le gouvernement du Québec veut venir en aide à sa façon à ces industries, nous applaudissons certes à cette initiative.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA COMMISSION McDONALD—LES TÉMOIGNAGES CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LES IRRÉGULARITÉS EN MATIÈRE D'IMPÔT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au vice-premier ministre qui découle d'une déclaration faite vendredi dernier, selon laquelle le gouvernement hésitait à déposer des informations qui sont des fragments de questions dont est saisie la Commission McDonald. Comme le gouvernement a déjà déposé à diverses occasions des documents, par exemple une note de service prétendument secrète échangée entre l'ancien surintendant «Larry» Forest et l'ancien directeur de la sécurité, John Starnes, de même qu'une lettre concernant Warren Hart envoyée par le juge McDonald au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, sans compter l'entente controversée conclue en 1972 entre le Revenu national et la GRC, pourquoi a-t-on conclu de façon apparemment illogique qu'il n'est plus question de déposer des renseignements de ce genre?

Le vice-premier ministre va-t-il reconsidérer cette décision et déposer la lettre échangée entre deux ministres qui a une si grande portée sur des illégalités ou des irrégularités en matière d'impôt et de sécurité?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à mon avis, la décision prise par le gouvernement est tout à fait logique. Elle découle du fait qu'il y a une commission royale d'enquête devant laquelle comparaissent des témoins qui font des dépositions et il me semble que ce serait tout à fait illogique de commencer à fournir à la Chambre des communes ou aux médias des extraits ou des bribes de tous les éléments de preuve que la commission royale McDonald devra examiner.

Si la Chambre des communes ou un comité de la Chambre avait été chargé de mener l'enquête dont s'occupe le juge McDonald, mon attitude serait différente, mais comme nous avons créé l'enquête McDonald à la demande des députés de

Questions orales

l'opposition, il me semble que nous devons l'utiliser de la façon appropriée. A mon avis, il ne serait pas approprié de choisir un document et de le déposer à l'exclusion de tous les autres témoignages verbaux et écrits qui seront aussi examinés par la commission.

LA LÉGALITÉ DE L'ARRANGEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LES DOSSIERS DE L'IMPÔT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je ne céderai pas à la tentation d'expliquer au vice-premier ministre pourquoi sa position est illogique et je demanderai plutôt au solliciteur général si, maintenant qu'il a examiné ses dossiers et consulté son prédécesseur, il sait pourquoi on a permis que l'arrangement pris en 1972 par le Revenu national et la GRC soit maintenu, vu les doutes qui ont été exprimés à un moment ou l'autre au sujet de la convenance et même de la légalité de cet arrangement, et si le gouvernement a obtenu une opinion juridique qui sanctionnait cet arrangement. Dans ce cas, le solliciteur général songera-t-il à déposer cette opinion juridique à la Chambre?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, cette question a été débattue sous tous ses aspects vendredi et le vice-premier ministre a bien expliqué la position du gouvernement en ce qui concerne les travaux de la commission d'enquête McDonald. Le vice-premier ministre a bien expliqué que cette question serait examinée par la commission. Le député pourrait peut-être répéter l'autre partie de sa question puisque j'ai oublié de quoi il s'agissait.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, avec votre permission, j'aimerais poser une très brève question à l'ancien solliciteur général, qui est maintenant ministre de la Consommation et des Corporations. Maintenant qu'il a pu examiner ses dossiers, le ministre reconnaît-il avoir reçu la lettre de son ancien collègue du cabinet qui a été mentionnée vendredi et qui exprime certains doutes au sujet de la légalité de l'arrangement?

Des voix: Règlement.

Des voix: Répondez à la question.

Des voix: Encore de la dissimulation.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA REPRÉSENTATION DE LA RÉGION DE TORONTO AU CABINET

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant à la suite de l'interview donnée dimanche à la télévision par le ministre d'État chargé de la petite entreprise. Comme le ministre a déclaré qu'à son avis, si les gens de la région de Toronto étaient de plus en plus mécontents du gouvernement Trudeau, c'est parce qu'ils estimaient que leur région n'était pas suffisamment représentée au cabinet, puis-je demander au premier ministre suppléant si le premier ministre a été mis au courant de cette déclaration et s'il compte prendre les mesures voulues?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le premier ministre s'intéresse toujours aux commentaires politiques.